

Date convocation	07/12/2022	
Nombre délégués en exercice	32	
Nombre délégués prenant part au vote	18	
	Pour	21
	Contre	-
	Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif et le budget supplémentaire 2022 du service assainissement ;

VU le projet de décision modificative n°1/2022 du service « Assainissement » ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits nécessaires aux dotations aux amortissements ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1/2022 du service « Assainissement » qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
042	Opération d'ordre entre sections	55.000 €			
022	Dépenses imprévues	-55.000 €			
	TOTAL	- €		TOTAL	- €

- Section d'investissement -

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
27	Titres immobilisés	55.000 €	040	Opération d'ordre entre section	55.000 €
	TOTAL	55.000 €		TOTAL	55.000 €

Fait à Ablis, le 15 Décembre 2022

Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU